



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 4 mai 2011
Avis n° 2011-6**

Avis sur le Plan Régional d'Actions en faveur des Odonates

Vu le rapport de présentation du Plan régional d'actions en faveur des Odonates de Champagne-Ardenne (2011-2015) ; CPIE du Pays de Soulaines – DREAL Champagne-Ardenne,
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,
Après délibération lors de sa séance du 04 mai 2011,

Article 1 :

Le CSRPN estime que le plan régional d'actions en faveur des Odonates semble pertinent et applicable. Il répond à la demande nationale et il est cohérent dans les actions qu'il propose. Il constitue un premier pas vers des actions futures plus concrètes de protection.
Le CSRPN émet donc un avis favorable sur le plan régional d'actions en faveur des Odonates 2011-2015 en Champagne-Ardenne.

Article 2 :

Cet avis favorable est accompagné des recommandations suivantes :

- Le plan régional d'actions devra s'orienter dès que les connaissances sur chaque espèce seront suffisantes, vers des actions ou des propositions d'action de protection à l'échelle d'une espèce ou d'un milieu ;
- Il favorisera la sensibilisation et la formation de bénévoles, en prenant en compte que le recours à ces derniers n'est pas toujours contrôlable et applicable dans le cadre des objectifs fixés ;
- La base de données générée par ce plan devra être utilisable par tous. Le coordinateur assurera la filtration des informations annexes, notamment celles privées ou sensibles, mais diffusera cependant celles contribuant à œuvrer pour la protection des espèces ou des biotopes ;
- Ce plan régional d'actions ne s'impliquera dans la problématique des écrevisses invasives que sous forme de collectes de données et de remontées de celles-ci au plan national.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 30 NOV. 2011

Le président du CSRPN

Daniel YON

